

Signature à Rabat d'une convention relative au produit d'assurance "multirisque climatique" entre l'Etat et MAMDA Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 25-08-2011 22:06:51

Une convention relative au produit d'assurance "multirisque climatique" entre l'Etat et la Mutuelle agricole marocaine d'assurances (MAMDA) a été signée mercredi à Rabat.

Signée par le ministre de l'Economie et des Finances, Salaheddine Mezouar, le ministre de l'Agriculture et de la Pêche maritime, Aziz Akhannouch, le président du directoire de MAMDA, Hicham Belmrah et le président du Crédit agricole, Tarik Sijilmassi, cette convention a pour objet de couvrir, sur l'ensemble du pays, les récoltes céréalières et légumineuses contre un ensemble de risques climatiques définis.

Ce produit, commercialisé par la MAMDA, vise une superficie assurée de 300.000 hectares dès la campagne 2011-2012, avec un objectif prévisionnel de 1 million ha à l'horizon 2015.

Le produit d'assurance "multirisque climatique" bénéficiera d'une contribution financière de l'Etat visant à augmenter la pénétration de ce produit. Cette contribution se situe entre 53 à 90% en fonction du niveau de garantie. Pour le petit agriculteur, le montant de cotisation ne dépassera pas 26 dirhams/ha. Pour les niveaux de garantie supérieurs, les montants de cotisation se situeront à 183 et 368 DH/ha.

L'assurance multirisque climatique permettra ainsi aux petits agriculteurs en particulier de bénéficier d'un appui financier important et d'accéder au produit dans des conditions très avantageuses.

Cette assurance présente des améliorations majeures par rapport à l'actuel programme de garantie de la production céréalière contre la sécheresse.

Elle permet notamment la transformation d'une garantie d'Etat en un véritable produit d'assurance et l'extension de la couverture aux principaux risques climatiques (sécheresse, grêle, gel, vent violent, tempête et tornade, vent de sable et excès d'eau).

L'assurance multirisque climatique permet aussi l'élargissement des cultures couvertes au maïs et aux légumineuses et de la couverture territoriale à l'ensemble du Maroc.

Ce produit assurance augmente les niveaux de garantie de 45% (niveaux de garantie de 1.450 DH/ha, 2.900 DH/ha et 4.350 DH/ha) et augmente progressivement la superficie assurée de près de 100.000 ha actuellement (pour la garantie sécheresse) à un premier objectif de 300.000 ha lors de la campagne 2011-2012, puis 1 million ha à l'horizon 2015.

S'exprimant lors de la cérémonie de signature de cet accord, M. Akhannouch a indiqué que ce projet vise à augmenter le volume des investissements agricoles et à contribuer à la modernisation de ce secteur qui se veut un levier de développement économique du pays.

Cette convention, qui s'inscrit dans le cadre du Plan Maroc Vert, permet aux agriculteurs de bénéficier de services et prestations notamment l'assurance médicale et la retraite complémentaire, a-t-il ajouté.

Pour leur part, les autres signataires ont mis en exergue les répercussions positives de l'assurance multirisque climatique sur le secteur agricole.

MAPF